

Lettre Municipale



Sommaire :

- Mot du Maire
- Compte rendu du conseil municipal du 11 juillet et du 13 septembre 2011
- Animations et Infos
- Informations générales et pratiques
- 9ème épisode de l'histoire de notre village
- Numéros utiles
- Pharmacies de garde

Vos Adjoints

Thierry CONSTANT

Maurice ALIBERT

Monique CATEL

Vos Conseillers

Georges DEGAT

Yannick PERROT

Alain LÉPOINT

Michel SERRES

Jean Claude BOY

Roseline OLIBA

Wilfrid BRAN

LE MOT DU MAIRE

Un été animé

Saint Projet a été cette saison estivale le théâtre d'un certain nombre d'animations diverses et variées.

le 18 Juillet, Comme les années précédentes l'association bien vivre Al País a organisé sa 4ème édition de la fête du Pain. La fabrication du pain à l'ancienne a remporté comme à son habitude un vif succès.

Le 7 Aout, la municipalité en collaboration avec l'association Bien vivre Al País a renouvelé l'organisation d'un vide grenier dans le Bourg de Saint Projet. Près de 41 exposants ont répondu présent. Une belle occasion de passer un bon moment, tout en donnant une nouvelle vie aux objets.

Le même jour à la salle polyvalente, les membres de l'atelier de peinture du club des sans soucis exposaient leurs toiles. Un grand nombre d'amateurs ont pu apprécier le talent de ces artistes méconnus. Madame Francine RENAUD la présidente de l'association, et organisatrice de cette exposition, était ravie du succès remporté. Pour ma part j'espère qu'elle renouvellera cette initiative l'année prochaine.

Ce 7 Août 2011 a été une grande journée d'animation, puisqu'il y eu également l'inauguration de la fresque « Graff » sur le mur du préau de l'école. Ce sont les enfants de la classe de CM1 qui ont imaginé le motif de cette fresque et bien entendu la directrice de l'école de Saint Projet Mme Barbara POMIES les a accompagné dans cette aventure. La seule condition que j'avais imposée à l'artiste, était que le pigeonnier apparaisse dans cette fresque. Ce qu'il a réussi à merveille. Un grand merci à la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui a initié et financé ce stage « graff ».

Le 16 Août, pour finir cet été d'animations, un magnifique concert de Gospel avec le groupe Vocal Soul Sister s'est déroulé à L'église de Saint Projet qui pour l'occasion était comble. Rares sont les groupes dotés d'une telle intensité émotionnelle et musicale. Lorsque les choristes de Vocal Soul Sisters ont chanté, l'esprit du Gospel a transporté l'auditoire dans une émotion profonde celle qui donne le frisson. Ils ont su communiquer générosité, amour et joie de vivre à toute l'assistance qui vibrait au son de la musique et tapait dans les mains subjuguée par les voix cristallines des choristes.

Ce concert gratuit faisait partie du festival « Happy Days Gospel » que j'ai mis en place dans le cadre de ma Présidence de la commission tourisme de la communauté de communes. Nous l'avons organisé avec l'Office du Tourisme du Pays de Gourdon, et j'ai souhaité cette année que plusieurs concerts se déclinent sur différentes communes de la communauté dans le but d'un partage équitable des animations. Il s'est terminé par un grand concert final sur la place Saint Pierre à Gourdon où j'ai pu apprécier la présence d'un grand nombre de Saint Projetois. Je les remercie pour leur participation.

Le Maire Léon-Bernard CLAESSEN

COMPTE RENDU SEANCE DU 11 juillet 2011

L'an deux mil onze et le lundi 11 juillet, à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2011

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	7
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, CONSTANT Thierry, ALIBERT Maurice, Michel SERRES, LEPOINT Alain, Mesdames CATEL Monique, Roseline OLIBA

Absents :

Absents excusés : Messieurs Georges DEGAT, Jean-Claude BOY, BRAN Wilfrid, Madame PERROT Yannick

Monsieur Georges DEGAT a donné procuration à Monsieur Michel SERRES

Monsieur Jean-Claude BOY a donné procuration à Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

Monsieur Wilfrid BRAN à donné procuration à Monsieur Thierry CONSTANT

Madame Yannick PERROT à donné procuration à Madame Roseline OLIBA

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CONSTANT

Il est 17 h 00 le Maire constate que le quorum est atteint.

La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2011 : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Restitution du dépôt de garantie à Mme BOITEAUX

1) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire informe les membres du conseil Municipal que, par courrier électronique en date du 18 avril 2011, Monsieur le Préfet demande qu'il soit délibéré sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, qu'il a présenté à la CDCI le 15 avril 2011 lors de sa réunion d'installation.

En conformité avec la Loi du 16 décembre 2010 qui fait obligation au représentant de l'Etat dans le département, d'arrêter avant le 31 décembre 2011 un schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet a dressé un projet de schéma qui est soumis aux observations des diverses assemblées délibérantes, observations devant faire l'objet d'une délibération donnant un avis argumenté sur le projet et en particulier sur le ou les territoires la concernant directement. A défaut d'avis rendu dans le délai (18 juillet 2011), l'avis serait réputé favorable.

Vu le projet de fusion des Communautés de Communes Sud-Bouriane et Pays de Salviac adopté par leurs conseils communautaires et les Conseil municipaux de leurs communes membres ;

Après présentation, aux membres du Conseil Municipal, de la carte qui réduit le nombre de communautés de communes de 23 actuellement à 7,

Considérant que ce projet de schéma fait apparaître des distorsions importantes entre les différents territoires intercommunaux du département, notamment entre les blocs intercommunaux du nord et de l'est et les périmètres du sud

Considérant une représentativité difficile pour les communes de moindre importance dans un grand ensemble.

Considérant un système qui éloignerait les citoyens de toutes les décisions politiques et qui à terme verrait la disparition des communes de moindre importance

Considérant les difficultés de gouvernance qui ne faciliteraient pas la démocratie même si le projet présenté s'est attaché à ne pas faire éclater les communautés de communes existantes;

Considérant la détermination des Conseil Municipaux et des Conseils Communautaires des Communautés de Communes Sud Bouriane et du Pays de Salviac de fusionner à l'échelle de leurs deux périmètres ;

Considérant qu'en cela ces deux Communautés de Communes satisfont aux exigences légales en matière de population et de cohérence spatiale au regard des bassins de vie ;

Considérant que le périmètre actuel de la Communauté de Communes Quercy Bouriane satisfait aux exigences légales en terme de population et de cohérence spatiale au regard des unités urbaines et de bassins de vie ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Rejeter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans sa version du 18 avril 2011
- De se prononcer en faveur du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes Quercy Bouriane composé des Communes

- Gourdon	- Montamel
- Payrignac	- Saint-Chamarand
- Saint-Cirq-Madelon	- Lamothe-Cassel
- Saint-Germain du Bel Air	- Saint-Cirq-Souillaguet
- Concores	- Soucirac
- Peyrilles	- Saint-Projet
- Uzech-les-Oules	- Saint-Clair

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

-valident la proposition de rejet du projet de schéma départemental de coopération intercommunale comme établi dans la version du 18 avril dernier

-souhaitent qu'une nouvelle carte soit établie en prenant en considération les observations listées ci-dessus

-se prononcent en faveur du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes composé des communes recensées ci-dessus

1) Intégration des biens communaux à l'état de l'actif

Annule et remplace la délibération prise le 17 juin 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire à l'état de l'actif un certain nombre de biens communaux qui ne le sont pas sur l'état de l'actif dressé au 31.12.2010.

Afin de pouvoir mettre ces biens: **lavoir d'Auzac, lavoir du bourg, lavoir de la Salle, lavoir de Rigou, lavoir du Mas de Cauze, lavoir du Prés du Pesquié, chemin de Croix, Statue de la Vierge, La Croix de Rédemption**, à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour l'exercice de la compétence « sensibilisation et restauration du petit patrimoine bâti du domaine public présentant un intérêt patrimonial », ils doivent être préalablement intégrés à l'état de l'actif de la commune, et ce pour une valeur brute de l'euro symbolique.

Afin de réaliser cette intégration, des opérations d'ordre budgétaire doivent être réalisées au programme désigné « OFI » compte 2138 en dépenses et 13248 en recettes, chapitre 041 opérations patrimoniales. Un virement de crédit sera à établir -afin d'alimenter le compte de dépense pour ces opérations (décision modificative)

A l'issue de cette intégration, un numéro d'inventaire sera attribué à chaque bien.

Proposition est faite d'intégrer les lavoirs précités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'intégration de biens immeubles cités ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette intégration
- autorise Monsieur le Maire à signer la décision modificative tel qu'annexé
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles se rapportant à présente délibération.

2-1) CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	2138	OFI		OPERATIONS FINANCIERES	15 139.91

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	13248	OFI		Subventions d'équipement non transférable	15 139.91

3) Demande de subventions - Réfection enduit extérieur : Eglise de Saint Projet

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de l'enduit extérieur de L'Eglise côté « Presbytère ». Pour ce faire des devis ont été demandés à trois entreprises :

SARL RODES à Gourdon	6 680.00 € HT
SARL VIEGAS à Le Vigan	9 660.00 € HT
SARL JOAQUIM FRANCA ET FERREIRA	11 058.97 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours : du Conseil Général au titre du « Patrimoine rural non protégé », du Conseil Régional eu titre du « FRI », la Réservé Parlementaire au titre du « chapitre 122 », afin d'obtenir des subventions permettant ainsi de maintenir un équilibre budgétaire correct. Monsieur le Maire propose de joindre au dossier de demande de subventions le devis le moins élevé, celui de SARL RODES avec un montant HT de 6 680.00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Valide la proposition de demande de subventions aux organismes : Conseil Général, Conseil Régional, Réserve Parlementaire

Valide la proposition de joindre au dossier de demande de subventions, le devis de la SARL RODES, d'un montant HT de 6 680.00 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes signatures relatives au dossier demande de subventions et validation du devis.

4) Demande de subventions - Réfection Toiture Mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture de la Mairie. Pour ce faire des devis ont été demandés seule une entreprise a répondu :

Entreprise STAMMBACH Patrick: **9 631.80 € HT**

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours : du Conseil Général au titre du FAPEC, du Conseil Régional au titre du « FRI », la Réserve Parlementaire au titre du « Chapitre 122 », afin d'obtenir des subventions permettant ainsi de maintenir un équilibre budgétaire correct. Monsieur le Maire propose de joindre au dossier de demande de subventions le devis de l'entreprise STAMMBACH d'un montant HT de 9 631.80€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de demande de subventions aux organismes : Conseil Général, Conseil Régional, Réserve Parlementaire.

- valide la proposition de joindre au dossier de demande de subvention, le devis de l'entreprise STAMMBACH, d'un montant HT de 9 631.80€

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes signatures relatives au dossier demande de subventions et validation du devis.

5) Restitution Dépôt de garantie logement Ecole.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de Madame Sonia BOITEAUX de l'appartement situé au logement Ancien Presbytère « Etage » fin septembre 2011.

Le dépôt de garantie versé à l'entrée des lieux est de 677.78€.

L'état des lieux de sortie du logement sera effectué par Monsieur le Maire le jour de sortie du logement et en présence de Mme BOITEAUX.

Monsieur le Maire propose de restituer, en tout état de cause, le dépôt de garantie versé à l'entrée des lieux en compensation des quelques problèmes de dégradation rencontrés dans ce logement de la responsabilité de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

-valide la proposition de Monsieur le Maire, à savoir de restituer le dépôt de garantie à Mme BOITEAUX le jour de son départ du logement.

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires au remboursement du dépôt de garantie

6) Questions diverses

Cimetière : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte définitif d'achat a été signé fin juin 2011 chez Maître SERRES, Notaire à Gourdon.

Lavoir du Couderc : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lavoir du Couderc ne peut être mis à disposition de la communauté de communes Quercy Bouriane pour la réalisation des travaux de toiture du fait qu'il appartient aux habitants du hameau du Couderc et non à la commune de Saint Projet. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une réunion avec tous les propriétaires de résidences principales et secondaires du Couderc afin de leur demander s'ils souhaitent céder le lavoir à la commune pour qu'elle prenne l'entretien à sa charge. Monsieur le Maire précise que les travaux de réfection de toiture seront eux financés par le Communauté de Communes Quercy Bouriane dans le cadre de la compétence sur le petit patrimoine.

Une réunion sera à programmer en septembre 2011.

Fresque Ecole de Saint Projet : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les enfants de la classe de cm1 et les enfants de la Communauté de communes Quercy Bouriane réalise du 11 au 13 juillet 2011, une fresque graff sur le mur du préau de l'école, avec la participation de Jokolor et de Mr Angel COSTA, animateur jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane
L'inauguration de cette fresque aura lieu le 7 août 2011 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 20 heures 00.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Monsieur Henri CONSTANT demande s'il serait possible de mettre l'éclairage public dans les hameaux de la Commune de Saint Projet.

Monsieur le Maire lui indique, d'une part, que l'installation d'éclairage public dans tous les hameaux serait difficilement réalisable au vu du coût, d'autre part il n'est pas convaincu que tous les administrés souhaitent l'éclairage public dans leur hameau.

COMPTE RENDU SEANCE DU 13 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le Mardi 13 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

Date de convocation : 6 septembre 2011

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	9
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, ALIBERT Maurice, Michel SERRES, Jean Claude BOY, Wilfrid BRAN, Georges DEGAT, Mesdames CATEL Monique, Roseline OLIBA, Yannick PERROT

Absents excusés : Messieurs Thierry CONSTANT, Alain LEPOINT

Monsieur Thierry CONSTANT a donné procuration à Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

Monsieur Alain LEPOINT a donné procuration à Madame Monique CATEL

Secrétaire de séance : Monsieur DEGAT Georges

Il est 20 h 30 le Maire constate que le quorum est atteint.

La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2011 : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

Intégration des biens communaux à l'état de l'actif

Modification et rectification de la délibération du 11 juillet 2011 portant intégration à l'actif de chemin de Croix et du lavoir du bourg.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter certaines rectifications à la délibération du 11 juillet 2011 concernant l'intégration des biens suivants : Chemin de Croix et Lavoir du Bourg.

En effet, ces biens doivent être intégrés à l'état de l'actif pour leur valeur brute respective de :

2 844.00€ et 12 290.91€.

les opérations d'ordre budgétaire seront établies au programme désigné « OFI » au compte respectif 2151 et 2138 en dépenses et 13248 en recettes, chapitre 041 opérations patrimoniales.

A l'issue de cette intégration, un numéro d'inventaire sera attribué à chaque bien.

Proposition est faite d'intégrer les biens précités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'intégration de biens immeubles cités ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette intégration
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles se rapportant à présente délibération.

Adhésion de la Commune de Saint Julien de Lampon au syndicat de Payrac

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal aux membres du Conseil Municipal du souhait de la Commune de SAINT-JULIEN-DE-LAMPON, par délibération en date du 11 juillet 2011, d'adhérer au syndicat de PAYRAC.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la suite favorable donnée à cette demande d'adhésion par le Comité Syndical de PAYRAC lors de sa réunion du 28 juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de la Commune de SAINT-JULIEN-DE-LAMPON au Syndicat de PAYRAC
- d'accepter le transfert de toutes les installations, la dette et les créances du service d'eau de la commune de SAINT-JULIEN-DE-LAMPON au syndicat de PAYRAC à compter de cette même date.
- donne pouvoir Monsieur le Maire pour toutes les démarches et/ou signatures utiles à cette délibération.

Taxe d'Aménagement :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme l'Etat nous impose pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble. **Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.**

Elle est aussi destinée à remplacer, **au 1^{er} janvier 2015**, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Pour la part communale, la fourchette des taux est fixée entre 1 et 5%, comme pour la TLE. Aussi, il est également prévu que le taux pourra être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 1 abstention
d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2.5 %

d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

-d' exonérer partiellement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331- 12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 30 % de leur surface ;*

2° Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

6) Questions diverses

Auzac : Madame Monique CATEL informe le conseil municipal, que dans le cadre de son pouvoir, Monsieur Alain LEPOINT lui a demandé de faire part aux conseillers de la dégradation d'un angle du mur extérieur de l'Eglise d'Auzac et souhaiterait qu'il soit restauré.

Sénatoriales : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des élections sénatoriales, Monsieur Gérard MIQUEL et Monsieur Jean-Claude REQUIER se déplaceront à la Mairie de Saint Projet, le 15 septembre 2011 à 17h30 pour y rencontrer les élus de la commune.

Monsieur HUREAUX, quant à lui sera à la Mairie de Saint Projet, le mardi 20 septembre 2011 à 11h00.

Monsieur le Maire invite tous les conseillers à se joindre à lui pour ces entretiens.

Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe le conseil municipal dans le cadre de la compétence « développement économique » et à la demande de la communauté de communes, il s'est rendu du 6 au 10 septembre 2011 au salon de Lille « Créer 2011 », afin de promouvoir le développement économique du territoire, et qu'il se rendra du 10 au 12 octobre à Paris au salon « Proemploi ».

Il précise que de nombreux contacts avec des créateurs d'entreprises ou des repreneurs ont été pris lors du salon de Lille et que la Présidente de la Communauté de Communes est convaincue du bien fondé de notre participation à ce salon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 22 heures 45.

Prochain conseil Municipal se réunira début novembre, la date exacte sera définie ultérieurement.

Vente de Bois appartenant à la commune

La commune a une quantité de bois à vendre représentant environ 6 stères . Ce bois provient de l'abattage d'arbres dans bois de la garenne qui menaçaient de tomber .

Pour ce faire la municipalité a opté pour une vente sous enveloppe cachetée.

Les personnes intéressées peuvent déposer à la mairie sous enveloppe cachetée leur offre de prix pour le lot avec leur coordonnées. (Les coordonnées ne doivent pas apparaître sur l'enveloppe).

Vous avez jusqu'au 31 octobre 2011 pour déposer votre enveloppe.

A l'issue de cette date, le conseil municipal se réunira pour procéder à l'ouverture des enveloppes. La personne qui aura inscrit le prix le plus élevé emportera le lot. Ce lot de bois est visible devant le bâtiment communal à la sortie de Saint Projet.

La rentrée Scolaire

La rentrée scolaire de la classe de CM1 s'est faite comme partout le 5 Septembre 2011 à 9 H 00.

L'effectif cette année est de 22 élèves. Durant l'été nous en avons profité pour refaire les peintures des deux salles de classe et vitrifié le parquet dans une. Nous avons réaménagé la seconde classe en salle informatique dotée de 11 ordinateurs (dont 10 récupérés à la DDT de Cahors) , tous reliés en réseau avec un accès internet. Les parents qui ont visité l'école lors de la rentrée ont été agréablement surpris de ces aménagements et du matériel mis à la disposition de leurs enfants. Cette année l'inspection académique ne mettra pas à disposition de la directrice Mme Barbara POMIES l'EVS qu'elle avait l'année dernière pour l'aider le vendredi à des tâches telles que la bibliothèque. Mme Monique CATEL s'est proposée pour ouvrir la bibliothèque le vendredi pour les enfants. Comme d'habitude c'est à nous petite collectivité de palier aux restrictions budgétaire des administrations de l'état.

La Garderie de l'école

Je vous rappelle qu'une garderie **gratuite** est à votre disposition le matin à partir de **7 H 30** à la salle polyvalente et le soir jusqu'à **18 H 30** dans l'enceinte de l'école.

Je vous demande de bien vouloir respecter les horaires et de prévenir Mme COURTIOU en cas de problème pour récupérer un enfant.

Merci de votre compréhension.



IMPORTANT Déchets recyclables

A titre expérimental, pour une année, le SYMICTOM met en place sur la commune de Saint Projet une distribution de **sacs transparents** destinés aux déchets recyclables.

Ces sacs seront à déposer exclusivement dans les bacs verts et permettront d'éviter la pollution de tout un conteneur en cas de mauvais tri.

En aucun cas il ne devront servir pour les ordures ménagères. Une plaquette de tri permettant de vous aider à ne mettre que les objets dessinés sur la plaquette dans les bacs verts et un courrier vous indiquant le coût du traitement des déchets en fonction de sa qualité vous seront remis lors de la distribution des sacs transparents.

Nous espérons que cette expérience donnera de bons résultats et nous fera baisser le prix à la tonne du traitement de nos déchets.

Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter au secrétariat de Mairie aux jours et heures d'ouverture afin d'y récupérer un rouleau de 200 sacs transparents
Nous comptons sur votre participation active

L'olivier

Vous avez pu constater que l'olivier planté devant la mairie avait disparu quelques jours. En effet, une ou plusieurs personnes malveillantes l'ont empoisonné. Monsieur Luis ALBERTO qui est un professionnel des végétaux l'a pris en charge et tente de le sauver. Je tiens à l'en remercier vivement. Il a pu faire analyser la terre et confirmer l'empoisonnement.

La Question est:

Pourquoi s'en prendre à un arbre? Parce qu'il est un symbole? Nous avons vraiment à faire à des lâches qui n'ont pas le courage d'exprimer leur opinion en face, et qui se cachent derrière des actes d'incivilité, croyant pouvoir imposer leurs idées. Ils se trompent ce n'est pas la bonne méthode.

Je tiens à dire aux auteurs de cet acte ignoble que ce n'est pas en détruisant un symbole qu'ils arriveront à détruire notre volonté d'avancer dans nos projets et de servir au mieux les habitants de la commune.

Si d'aventure cet olivier ne survivait pas un autre viendra prendre sa place et s'érigera de nouveau devant la Mairie.

ASSOCIATION SPORT ET DÉTENTE

**Reprise des cours de gymnastique
Sport et Détente**

Le Mercredi 28-09-2011 à 20 H 30

SALLE POLYVALENTE

2 séances gratuites vous sont proposées

Séance ouverte à tous et toutes

Tel: 06-07-02-24-40

ELECTIONS 2012

En 2012 se dérouleront les élections présidentielles et législatives.

Je vous rappelle que pour y participer vous avez jusqu'au **31 décembre 2011** pour vous inscrire sur les listes électorales.

Voter est un droit, qui n'a pas toujours été une évidence, mais c'est aussi un devoir civique, une façon d'honorer toutes les femmes et tous les hommes qui se sont battus pour que nous puissions aujourd'hui choisir librement, d'honorer toutes celles et tous ceux qui n'ont jamais pu voter.

Pour toute inscription: se présenter à la Mairie Muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Episode 10

Toujours en 1853 le Conseil donne son accord à la construction de la route de GRAMAT à Saint-Projet. La liaison du bourg à AUZAC était alors assurée par un petit chemin rural, la liaison route impériale (aujourd'hui RD 820 ancienne RN 20) AUZAC - GRAMAT se faisait par une route partant du COUDERC.

Comme la commune a besoin de ressources, le Conseil décide en 1855 de percevoir une taxe sur les chiens, cette dernière est fixée à : 2Fr pour les chiens de luxe, de fantaisie ou de chasse, 1 Fr pour les chiens de garde et de berger.

En 1856 il est voté 40 Fr pour avoir deux messes le Dimanche. Une chapelle de l'église menaçant de ruine, la vente d'un des communaux est décidée pour satisfaire la dépense. Mais en 1857 c'est la voûte qui à son tour, menace de tomber. Deux autres communaux sont vendus pour couvrir les frais.

Un an après il est voté une dépense de 120 Fr pour avoir deux messes le Dimanche dans les deux paroisses de Saint-Projet et Auzac, mais après réflexion, cette somme est ramenée à 80 Fr l'année suivante.

La réparation de l'église est terminée pour le principal en 1859 mais il reste à fermer les abat-son des cloches, à refaire le pavage du chœur et la fenêtre qui est derrière l'autel. Comme on décide en même temps d'agrandir l'église d'Auzac il est à nouveau vendu trois communaux et deux noyers.

Il faut noter que depuis 1838 il y a, presque chaque année, discussion en ce qui concerne le règlement du traitement de l'instituteur.

En 1861 Mr le Curé propose d'agrandir l'église par la construction de deux chapelles. Il soit plutôt s'agir de l'agrandissement des deux chapelles existantes car, en 1772, Pierre CAIRE avait été enterré dans la chapelle Notre Dame de l'église et, dans la même année, Catherine GUITTARD l'avait été dans la chapelle de Saint BONAVENTURE. Le plan cadastral de 1835 confirme cette hypothèse.

M. Le Desservant c'était alors M. l'abbé CHASSAING (qui est resté 34 ans curé de la paroisse) ne demande rien à la commune pour les constructions par lui proposées.

Particulièrement heureux mais prudent, le conseil décide

1° qu'il y a lieu d'autoriser M. Le desservant à faire effectuer les dites constructions pourvu que la commune n'ait rien à donner ;

2° Que M. le curé devra fournir une bonne caution

3° qu'il devra verser entre les mains du percepteur, et avant le commencement des travaux, le prix total prévu par le devis.

Malgré ces précautions l'affaire revient sur le tapis l'année suivante. Un vote secret est demandé : six voix sont pour la proposition, six voix contre, mais la voix du maire est prépondérante et les travaux sont autorisés.

Ils seront menés à bien et, avec les crédits restants, M. Le curé fera même refaire le monument de la vierge qui orne toujours la place de l'église.

Et déjà, à cette époque, l'horloge fonctionne mal. En 1863 l'agrandissement du cimetière est décidé : il entourera ainsi complètement l'église. En 1865 c'est l'agrandissement de celui d'AUZAC qui est demandé à son tour, l'accord est donné mais les travaux ne seront pas encore exécutés en 1868.

L'horloge refusant de toujours de marcher, il est décidé par nécessité, d'en acheter une autre. Cela entraîne une nouvelle vente de biens communaux. Une autre vente de ces biens aura lieu en 1868 sans qu'il en soit précisé l'objet, cette dernière vente rapportera 24 14 Fr.

MECANIQUE AUTOS A DOMICILE

Voitures, Tondeuses, motoculteurs, Etc

Roger CHABANNE

Le Bourg

46300 SAINT PROJET

Tel : 06-72-90-28-23

Assistante maternelle agréée

Karine MILEGIA

La Maurelle 46300 MILHAC

Tel: 05-65-41-46-83 ou 06-31-40-33-96

Retrouvez l'actualité de votre commune sur:

www.saint-projet-en-quercy.fr

A louer à Saint Projet

Maison en pierre; Etat neuf, Séjour, cuisine aménagée, 2 chambres plus mezzanine, Salle de Bain
Garage 15 m2, Chauffage central plus poêle à bois, Espace clôturé 500 m2

610 Euros

Références exigées

Libre au 1er Septembre 2011

Mme VITRAC Tel: 05-65-37-98-05.

DAAF 46

Installation de détecteurs de fumée

Vente d'extincteurs

PIECHOSKI Julien

Bourret 46300 SAINT PROJET

Tel: 06-42-50-89-99

Www.DAAF46@hotmail.fr

Une nouvelle Entreprise à Saint Projet.

Un enfant du pays **Yannick SERRES** vient d'installer son entreprise de **Plomberie, Chauffage, Dépannage et Entretien** au lieu dit les Camps à Saint Projet 46300.

Vous pouvez le joindre au : **06-87-42-30-54** ou sur serresplomberie@orange.fr

Photocopie en Couleur

Vous pouvez maintenant faire des photocopies en couleur à la Mairie au prix de : **0,60 € la photocopie.**



Salon de coiffure itinérant

Sérénitif Coiffure sera à Saint Projet devant la Mairie :

Septembre: Le 27/09/11,

Octobre: le 07/10/11, le 11/10/11, le 21/10/11, le 25/10/11,

Novembre: 04/11/11, 08/11/11, 18/11/11, 22/11/11

Pour tout renseignement vous pouvez contacter **Aurélie** au **06-70-51-21-46**

BIBLIOTHEQUE ET POINT

MULTIMEDIA

HORAIRES

Les horaires d'ouverture : Le Mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30

Responsable:

Mme Monique CATEL

Bénévoles:

Mme RENAUDIN,

Mme LE BERVET

L'association

AMIS DES SENTIERS

SOUILLAGAIS

Si vous souhaitez participer à une randonnée prenez contact avec les organisateurs :

Jean Pierre BARATAUD

06-70-31-06-95

Marie Claire BATTUT

05-65-37-10-93

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les Prochains ramassages à destination de la déchetterie se feront :

SEPTEMBRE Le 28/09/2011

OCTOBRE Le 26/10/2011

NOVEMBRE Le 23/11/2011

DECEMBRE Le 21/12/2011

à partir de 9H00

Pour les Hameaux n'oubliez pas de téléphoner à la Mairie au moins la veille Merci

Information
Décharge de Payrac
Mardi, Samedi de 9H00 à 12 H00
Mercredi, jeudi, vendredi de
14H00 à 18H00

Liste des entrepreneurs ou artisans de la commune:

Salle des fêtes

Nous vous informons que les réservations de la salle des fêtes se font auprès de Mme Monique CATEL
au : 05-65-41-94-08

NOUVEAUX HORAIRES

Mairie et Bureau de Poste
Jours et Horaires D'ouverture
Du lundi Mardi Jeudi Vendredi
De 9 H 00 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 17 H 00
Le Mercredi de 13H30 à 17 H00
Pour un rendez vous
Tel: 05-65-37-97-86
mairie.stprojet@orange.fr

Muriel BELPAUME : Elevage du Rigou (Poulets démarrés, pintades) Rigou 46300 SAINT PROJET **Tel**: 05.65.41.90.90

M. Gilles ROSSIGNOL :Travaux agricole, débroussaillage : Cauleilles 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.96.83

Boucherie MALADEN: Le Bourg 46300 Le VIGAN **Tel**: 05.65.41.47.81

Restaurant LA TUILERIE: Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.95.53

M. Guy ROSSIGNOL: Charpente, Menuiserie Le Bourg 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.95.51

M. Patrick STAMMBACH: Couvreur, zingueur - Les Issials 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.94.13

M. Luis ALBERTO: Espace vert, création, entretien, aménagement parcs et jardins Les Claux 46300 SAINT PROJET **Tel**: 06-32-36-41-63

M. Claude FAGE: Installation cuisine, Sdb, sanitaires, carrelage, électricité, chauffage, dépannage : plomberie, électricité, électroménager informatique. Les Combettes 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.27.02.37 port : 06.89.37.73.60 Courriel: claud.fage@wanadoo.fr

Jean STEFF Le Bois de Laurel 46300 SAINT PROJET Surveillance Et Gestion De Votre Résidence ou Propriété
Tel: 05-65-32-70-16 **Port**: 06-26-85-62-47 **Mail**: surgestre@yahoo.fr

LES NUMEROS UTILES :

Mme MATIAS Natividade Infirmière à domicile
Hébrard du Pesquié **Tel**: 06-42-91-27-39

Mme Liliane SIMON: Infirmière à domicile - Mas de Cauze **Tel**: **Port**: 06-07-02-24-40

Mme Françoise GUIGNARD: Biokinergie - Rue St Paul 46300 PAYRAC **Tel**: 05.65.41.92.92

Auto entrepreneur de Saint Projet

Youri DESCALZO entretien Parcs et Jardins: Débroussaillé, élagage, taille d'arbres fruitiers
Chèque emploi service **Tel**: 06-31-74-41-61

Fromage de Brebis

Mr **Danny DE BOECK** Les Issials Saint Projet
Livraison à domicile **Tel**: 06.72.37.35.55

Du 27/09/2011 au 04/10/2011 Pharmacie LOUBIE à GOURDON (46)
Du 04/10/2011 au 11/10/2011 Pharmacie CLOCHARD à CAZALS (46)
Du 11/10/2011 au 18/10/2011 Pharmacie ST MARTIN à GOURDON (46)
Du 18/10/2011 au 25/10/2011 Pharmacie SALVIAC (46)
Du 25/10/2011 au 01/11/2011 Pharmacien CORDELIER à GOURDON (46)
Du 01/11/2011 au 08/11/2011 Pharmacie FLORENTY à ST GERMAIN (46)
Du 08/11/2011 au 15/11/2011 Pharmacie LOUBIE à GOURDON (46)

Nous avons conscience des lacunes que peut avoir ce bulletin, mais il a au moins le mérite d'exister et de paraître dans les délais promis. Nous n'aurons de cesse de l'améliorer pour mieux vous informer.

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES »

L'Auberge Du Causse Lorna et John GOUGH Chambres d'Hôtes Le Bourg 46300 Saint Projet **Tel**: 05-65-32-60-73 **Port**: 06-26-19-40-86 **Email**: gough.john@wanadoo.fr —Site internet: www.aubergeducausse.com

Mme RENAUD Francine « Le Rigou » 46300 ST PROJET -2 gites ruraux 2 personnes, Un gite 4 à 6 personnes **Tel/Fax** 05-65-41-93-31.

La Ferme Du Pesquié « le Cantou » Gites Nicole et Henri CONSTANT L'Hébrard du Pesquié 46300 Saint Projet **Tel**: 05.65.37.96.80. **Fax** : 05.65.41.92.77 Site Internet : www.gitesconstant.com

Mme ROSSIGNOL Edith Le Mas De Cauze à Saint Projet Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Gite de France du Lot GR0842 et GR1979V/ 2 épis et 3 épis Site: <http://www.gites.bois.de-pech.free.fr/> **Tel**: 05-63-58-26-88 / 06-15-09-95-33 **E-mail**: domi.rossignol@free.fr

Gîte Rural « La Cigale » 3 épis Location pour 4 personnes. Mme GERAUD Christiane Peyrebrune 46300 Saint Projet **Tel**: 05-65-37-60-47, **Port**: 06-70-38-77-74.